

**Quand leur indice de popularité est au plus bas....
...ils gèlent le notre!**

Le discours de politique générale du nouveau Premier Ministre, Manuel Valls, accentue la ligne gouvernementale basée uniquement sur les réponses aux exigences du patronat, aggravant une politique d'austérité déjà insupportable pour le monde du travail.

Ainsi, les cadeaux fiscaux et exonérations de cotisations sociales représenteront plus de 50 milliards d'euros :

50 milliards d'euros d'économies supplémentaires, c'est une diminution des dépenses de
- 19 milliards pour les services de l'État,
- 10 milliards pour les collectivités territoriales,
- 21 milliards pour l'assurance maladie !

Autant dire qu'il s'agit d'une déclaration de guerre au monde du travail !

La position gouvernementale est claire. Il faut continuer le démantèlement des services publics et la casse de la protection sociale afin de satisfaire les exigences du patronat et des actionnaires qui reçoivent déjà, chaque année, 110 milliards au titre d'exonérations de cotisations sociales et de dispositions fiscales : alors que le chômage, lui, ne cesse de progresser ?!

Et c'est aux salariés que l'on demande de payer la note de ce pillage des fonds publics ?!

Pour les services publics et les fonctionnaires, c'est la poursuite des suppressions d'emplois, des redéploiements, restructurations, fusions de services, disparition de trésoreries de proximité,...

Ultime provocation avec l'annonce du gel continu depuis 2010 de la valeur du point d'indice et des pensions, jusqu'en 2017 ! Ce serait la plus importante baisse de pouvoir d'achat de la Fonction Publique depuis la Libération !

Le pacte de responsabilité doit être combattu !

A la DGFIP, la situation ne cesse de se dégrader :

- 2 370 emplois C vacants au projet de mouvement du 1^{er} septembre 2014**
 - une harmonisation du régime indemnitaire qui ferait perdre de l'argent aux agents**
 - des modifications des règles de gestion pour les Equipiers de renfort**
- Cette situation n'est pas acceptable !**

C'est ce que les agents des Finances Publiques, en grève avec toute la fonction publique, diront haut et fort le 15 mai !

La section CGT Finances publiques invite tous les collègues à participer à cette puissante mobilisation, dans la grève et les manifestations.

TOUS EN GREVE LE 15 MAI !



Mai 2014

Journal de la section de l'Essonne de la CGT Finances Publiques.

CDAS du 31/03/2014

Le 1er CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale) de l'année s'est tenu le 31/03/2014. Pour la CGT Finances Publiques de l'Essonne, étaient présents : Sylvie Boisson et Michèle Sénéchal, représentantes élues ; Christian Lorentz, expert retraité et Éric Nayac, expert.

La séance a débuté par une déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (à lire sur notre site local: <http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>, avec ce compte rendu, plus détaillé).

A l'ordre du jour, les orientations de l'action sociale pour 2014 et le Budget d'Initiative Local (BIL), et un point sur l'enquête restauration.

Le budget national 2014 s'élève à 183 millions d'euros dont 162,57 millions consacrés aux politiques d'action sociale et 20 millions pour la santé-sécurité travail.

1) Le BIL (Budget d'initiative local) :

Le BIL de L'Essonne s'élève à 68 167 €(même montant que l'année précédente). Il sert à financer les actions locales, adoptées en séances, ainsi réparties :

SPECTACLE DE Noël LA LEGENDE DE MULAN 16/12/2014 à 16h Centre commercial AGORA	Spectacle sur une base de 1150 personnes :	13 800,00 €
	Bons cadeaux sur une base de 1050 enfants :	25 200,00 €
	Goûters sur une base de 750 enfants :	2 625,00 €
	Frais divers	251,50 €
Retraités	Galette (en partie financée par la MGFIP) + repas :	6 000,00 €
Coins repas *		1 667,00 €
Amitié Finances		2 000,00 €
Conseillère économique et sociale familiale		3 500,00 €
Nouveaux agents		1 000,00 €
Prévention	Vaccination REPEVAX et REVAXIS :	900,00 €
Bons juridiques	Sur une base de 36 consultations :	540,00 €
Psychologues		4 248,00 €
Sorties	Zoo de Beauval	1 650,00 €
	Vignoble de Champagne	2 250,00 €
	Musée du chocolat «choco story»	537,00 €
	Cabaret	1 000,00 €
	Théâtre	2 000,00 €

* Les coins repas : Pour la première fois les crédits alloués aux coins repas sont déconcentrés, 1 667 € ont été alloués à l'Essonne. Cette somme d'argent est prévue pour changer des appareils vétustes (frigorifère et micro ondes) sur des sites où il n'y a pas de restaurants administratifs. La validation des coins repas déclenche les tickets repas (tickets restaurant).

A ce sujet les collègues des Douanes de Chilly Mazarin et des Ulis ont fait part de l'urgence de changement de matériels sur leurs sites.

2) Restauration

A ce jour, deux réunions ont été organisées sur le département pour connaître le fonctionnement des associations et recenser les besoins.

Cependant nous nous interrogeons :

- Cette enquête va-t-elle permettre d'octroyer des moyens supplémentaires aux responsables des associations en terme de formation et de décharge d'activité de service ?
- Les contrats de restauration seront-ils pris en charge au niveau départemental pour que les meilleures prestations et tarifs soient proposés aux agents, garantissant aussi la pérennité de nos cantines ?
- Les retraités pourront-ils bénéficier de l'accès aux restaurants administratifs à tarif subventionné, comme c'est le cas dans d'autres départements de la région Ile de France ?

Nos élus reviendront lors du prochain CDAS sur ces questions : c'est le devenir des restaurants administratifs mais aussi les droits et garanties des personnels, actifs et retraités, qui sont en cause.

Une « Etincelle d'or » décernée à tous nos représentants syndicaux qui ont dû :

- > préparer et assister à trois comités avec la direction en une semaine : 1 CTL – 1 CHSCT – 1 CDAS !
- > étudier le week-end les documents d'étude du CDAS reçus le vendredi, pour siéger... le lundi suivant !
- > et pour nos représentants du CHSCT, cumuler 7 réunions en trois mois (groupes de travail et comité CHSCT) !

Nous avons alerté la direction de ces « anomalies » qui mettent en difficultés nos élus, afin qu'elle procède à l'avenir à une meilleure organisation de l'ensemble de ces travaux !

Action sociale : un coup de rabot sur le CESU.

L'Etat verse à ses agents bénéficiaires qui en font la demande, une prestation d'action sociale interministérielle d'aide à la garde de leurs enfants de moins de six ans, sous forme de chèque emploi service universel (CESU).

Les CESU – garde d'enfant, peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde.

Le CESU – garde d'enfant 0-6 ans, est soumis à condition de ressources. La date limite d'envoi des demandes au titre d'une année, est fixée au 31 décembre de l'année en cours.

Le site dédié à cette prestation : www.cesu-fonctionpublique.fr ainsi que la circulaire du 30 décembre 2013 relative à la prestation d'action sociale interministérielle « CESU – garde d'enfant 0-6 ans ».

Cette prestation CESU est depuis le 1er janvier 2014, ouverte aux familles monoparentales, en contrepartie de la suppression d'une tranche comprenant 71 000 agents pour un gain de 12,7 millions d'Euros.

Pour la CGT, l'action sociale ne peut être la variable d'ajustement budgétaire.

CHS-CT de l'Essonne du 01/04/2014.

Le CHS-CT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) était convoqué le 1er avril 2014.

Le vote de ce comité est consultatif sur les choix des dépenses à venir décidées en dernier ressort par sa présidente Madame DUMONT par ailleurs notre DDFiP de l'Essonne : les conséquences de ces décisions (ou absences) nécessaires sont de sa seule responsabilité y compris pénalement.

Le point essentiel de cette réunion plénière est le vote du budget local CHS-CT dont l'affectation est déléguée par la Centrale à la DDFiP et destiné à donner à la Direction les moyens d'améliorer la prévention des risques affectant l'hygiène, la sécurité des personnes et les conditions de travail dans lesquelles les agents assurent leurs missions.

Ces sujets y sont abordés de manière prioritairement collective afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de chaque agent sans perdre de vue l'objectif final d'efficacité dans nos missions à laquelle la Centrale s'est engagée vis à vis du Pouvoir.

Lors des réunions plénières du CHS-CT, soit en moyenne trois fois par an, les Représentants du Personnel sont les seuls à avoir droit de vote pour sanctionner la consultation.

Il va de soit que sans une orientation claire des dépenses pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents du département, nous ne pouvons approuver béatement les propositions de la Direction : à ce sujet, notre intransigeance a été constante et entendue tant la Direction tendait à imposer des dépenses relevant par nature du budget normal de fonctionnement (exemple : coûteuse mise aux normes électriques des bâtiments domaniaux).

De ce point de vue, le boycott unanime par l'ensemble des Représentants du Personnel du département, proposé par la CGT Finances Publiques et décidé en intersyndicale la veille du dernier groupe de travail de cette instance prévu le 27 février a marqué la volonté de l'ensemble des agents de privilégier les vrais urgences actuelles.

L'accumulation effrénée des groupes de travail consacrés au plan annuel de prévention, de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) auquel vous avez tous été associés et à la préparation du CHS-CT du 1^{er} avril, au rythme de 7 depuis le début 2014, justifiait du boycott avec courrier adressé à la Direction : cette présence dans les instances privait les représentants du personnel de précieuses heures de service afin d'assurer leurs missions ou leur autres devoirs de représentation syndicale.

Les préconisations du CHS-CT sont susceptibles d'être nourries par tous les agents, via les Fiches de Signalement et le Registre Hygiène et Sécurité dont nous vous invitons à vous emparer : non seulement lors de la survenance de dangers pour l'intégrité physique ou psychologique mais aussi pour tous les événements en rapport avec un risque avéré ou potentiel pour les personnes ou toute dégradation des conditions de travail.

L'Administration est tenue d'apporter une réponse à chacune des difficultés répertoriées sous une forme ou une autre : ne craignez pas de vous exprimer car il vaut mieux alerter l'Administration inutilement que de passer sous silence un risque susceptible de soumettre vous-mêmes ou les collègues à un risque intolérable ; hygiène, santé, sécurité des personnes et conditions de travail sont vraiment l'affaire de tous et vos Représentants peuvent vous aider à qualifier les risques.

Dépenses actées lors du CHS-CT du 1er avril dernier.

Voici donc quelques décisions approuvées par l'unanimité des représentants du personnel au-delà des dépenses d'entretien courant qui incombent, faut-il le rappeler, toujours au budget de fonctionnement « normal » de la Direction.

-Sanitaires, vétusté :

Affectation d'une enveloppe de 20.000 € une priorité au SIP d'EVRY pour les sanitaires et dans les deux trésoreries du 7 rue Féray à CORBEIL (pour les joints et ouvrants).

-Insonorisation des espaces d'accueil du public :

L'expérimentation à la Caisse (au niveau bas) du SIP de JUVISY de dalles « insonorisantes » n'est pas étendue sur le département en raison de leur coût très élevé (et de leur manque d'efficacité dénoncé de manière répétée par les agents concernés puis les Représentants du Personnel).

-Surélévation de la banque d'accueil des SIP de JUVISY :

Sur proposition de la Présidente, nous demandant si l'on préférerait faire exécuter tous les travaux en une seule fois à la fin de l'année ou en deux tranches, les Représentants du Personnels ont approuvé une première moitié de travaux immédiats afin de soulager rapidement les collègues de la Caisse (durement impactés par le bruit et le triplement de l'affluence au guichet en comparaison de l'année dernière à la même époque) : ainsi, pour l'actuelle campagne, l'accueil généraliste est désormais assuré au niveau haut grâce également à une signalétique enfin revue en totalité toujours sur des crédits CHS-CT.

-Paierie départementale d'EVERY :

Les prélèvements d'air destinés à vérifier l'absence de fibres d'amiante suite aux travaux décidés dans ces locaux préfectoraux par la Préfecture n'ont pas encore été effectués et, en raison de notre insistance au vu de l'inquiétude manifestée par les collègues DDFiP sur place, le seront finalement des crédits CHS-CT délégués à la DDFiP de l'Essonne.

Par ailleurs, le CHSCT a été l'occasion d'un échange avec la Direction sur les exercices d'évacuation sur la DDFIP Champs Elysées. Les personnels n'ont toujours pas eu de consignes sur l'utilisation des escaliers extérieurs. Nous avons rappelé la nécessité, alors que les escaliers extérieurs sont en fonction, d'avoir des éclaircissements sur l'évacuation du site en cas d'exercice.

Déontologie : intervention de la section CGT Finances Publiques 91

Le 18 avril dernier, la section CGT Finances Publiques de l'Essonne a interpellé la directrice, car des collègues ont reçu à leur domicile, dans le cadre du contrôle déontologique du respect par les agents de leurs obligations fiscales, une demande d'information 754, adressée en recommandée avec accusé de réception.

Nous étions déjà intervenus sur ce sujet lors d'une audience, s'agissant alors de l'envoi sur la messagerie professionnelle de ces demandes d'informations, créant une différence de traitement entre les agents et quelconque contribuable.

Nous sommes à nouveau confrontés à une autre pratique discriminante, car la 754 est une demande non contraignante, qui n'a pas à être adressée en recommandé avec accusé réception à quelconque contribuable, donc également aux agents contrôlés.

De surcroît, elle crée un sentiment de suspicion à l'égard de l'agent contrôlé pour lequel il est présumé que la contrainte du recommandé avec accusé réception serait nécessaire pour obtenir ces informations, et peut être ressenti comme extrêmement choquant.

Par respect du principe selon lequel les agents des Finances publiques sont contrôlés "dans le respect des procédures fiscales applicables à tout contribuable", nous avons demandé qu'il soit mis fin à cette pratique.

Après enquête auprès de ces services, la directrice a assuré revenir vers nous pour réponse : nous ne manquerons pas de vous en informer.

Retraités : si ça c'est pas de l'enfumage ?!

Les retraités qui perçoivent une pension de 1200 € et moins bénéficieront de la revalorisation en 2014. Mais ce plafond de 1200 € s'entend "tous régimes confondus", c'est-à-dire en additionnant toutes les pensions perçues : la retraite de base et les retraites complémentaires..

L'impact de cette nouvelle revalorisation sur les pensions ?

La revalorisation prévue en octobre 2014 devrait être de **0,6%** (soit 1,1% d'inflation prévue en 2014 moins 0,5 point pour compenser le fait que l'inflation de 2013 avait été surévaluée).

Soit, pour une pension de base de 900 euros, un gain de 5,40 € par mois, 64,80 € par an !

Vous pouvez consulter notre site internet

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

